

ORGANISATION DU MILIEU DE VIE PHYSIQUE

Fascicules en lien :

Arbre de décision :

Étapes de l'AIMM

5

3, 4, 6

En fonction des hypothèses préliminaires élaborées en équipe, le milieu de vie de la personne peut être modifié ou aménagé.

Les changements visent :

- L'atténuation de l'inconfort vécu par la personne en raison de son environnement physique et social, et ce dans le but de diminuer l'apparition des comportements problématiques.
- La sécurité de la personne et de son entourage lors de l'apparition de comportement problématique ainsi que l'amélioration de l'intervention.



Le guide ci-après, écrit en 2011, contient aussi une grille synthèse.

QUELQUES EXEMPLES CONCRETS D'ORGANISATION DU MILIEU DE VIE :

Aménager des temps de pause fixes à l'horaire de la personne afin qu'elle soit retirée du groupe et qu'elle puisse se détendre ;

Instaurer un coin détente dans le local afin qu'il soit retiré du groupe et qu'il puisse se détendre ;

Diriger la personne à son horaire visuel plutôt que de lui donner une consigne verbale ;

Modifier l'emplacement des meubles dans une pièce afin d'éviter les blessures lors d'une désorganisation ou d'une intervention ;

Diminuer les stimuli visuels d'une pièce afin de ne pas créer de surcharge visuelle pour la personne ;

Prévoir deux tablées au moment des repas afin que l'ambiance soit plus détendue ;

Mettre en place une diète sensorielle ;

Retirer la personne du groupe pour lui permettre de faire des activités ou des apprentissages seul avec un adulte

Prévoir un endroit à l'ombre lors de sortie dans la cour.

Auteurs du fascicule : Pierre Senécal, Isabelle Morin, Marie-Ève Bernard

Révisé en mai 2018 par Marjorie Tremblay, CIUSSS du Saguenay-lac-Saint-Jean

